



**Résumé des normes et des modalités d'évaluation des apprentissages
Année scolaire 2023-2024**

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

Communications officielles de l'année	
Première communication écrite	Vous recevrez une première communication comportant des commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant <u>le vendredi 13 octobre 2023</u> .
Premier bulletin	Le bulletin sera disponible sur Mozaïk Portail Parent le 17 novembre 2023. Ce bulletin couvrira la période du 30 août au 10 novembre 2023 et comptera pour 20 % du résultat final de l'année. <u>La rencontre de parents aura lieu le jeudi 8 février 2024.</u>
Deuxième bulletin	Le deuxième bulletin sera disponible sur Mozaïk Portail Parent le 28 mars 2024. Ce bulletin couvrira la période du 13 novembre 2023 au 22 mars 2024 et comptera pour 20 % du résultat final de l'année. <u>Une rencontre facultative aura lieu le jeudi 4 avril 2024.</u>
Troisième bulletin	Le troisième bulletin sera disponible sur Mozaïk Portail Parent au plus tard le 10 juillet 2024. Il couvrira la période s'échelonnant du 25 mars 2024 jusqu'à la fin de l'année et comptera pour 60 % du résultat final de l'année.

Commentaires sur les apprentissages

Dans chacune des disciplines, un espace est prévu dans les bulletins pour communiquer, au besoin, des commentaires liés aux forces, aux défis et aux progrès de votre enfant. De plus, différents moyens pourront être utilisés pour favoriser la communication avec vous : annotations dans l'agenda scolaire, travaux envoyés à la maison, présentation du portfolio, etc.

Autres commentaires

Comme indiqué dans le tableau, les compétences suivantes feront aussi l'objet de commentaires inscrits dans les bulletins :

Savoir communiquer, organiser son travail, travailler en équipe et exercer son jugement critique.

Précision

Si des changements importants sont apportés en cours d'année, à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons. Pour toute autre information au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant.

Principales évaluations

Au cours de chaque étape, les élèves seront évalués dans les disciplines indiquées dans le tableau ci-après. De plus, de façon régulière, le développement des compétences ainsi que les connaissances acquises seront évalués par différents moyens (projets, évaluations, observations, etc.).

Épreuves obligatoires du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) :

Fin du 2^e cycle (4^e année) : Les épreuves obligatoires du Ministère **en français, lecture et écriture** seront administrées à la fin de l'année scolaire. Celles-ci compteront pour 10% du résultat final.

Fin du 3^e cycle (6^e année) : Les épreuves obligatoires du Ministère en français et en mathématique seront administrées à la fin de l'année scolaire. Celles-ci compteront pour 10% du résultat final à chacune des compétences.

Épreuves obligatoires du centre de services scolaire des Draveurs (CSSD)

Fin de 2^e cycle (4^e année) : L'épreuve obligatoire du centre de services scolaire des Draveurs en mathématique sera administrée à la fin de l'année scolaire. Celle-ci comptera pour 10% de la 3^e étape.

Révision d'un résultat

Communication des résultats :

L'enseignant est responsable de l'évaluation de ses élèves. Il assure un suivi auprès des parents et des élèves qui en font la demande.

Modalités :

1. L'enseignant communique les résultats d'évaluation selon les modalités convenues en début d'année avec ses collègues.
2. L'enseignant informe les parents, en début d'année, du meilleur moyen pour les rejoindre, lorsqu'ils ont des questions ou des besoins de clarification dans les jours suivant la prise de connaissance des résultats.
3. L'école met à la disposition des parents et des élèves un formulaire de demande officielle de révision de résultat sur son site Internet et en version papier au secrétariat afin que ceux-ci puissent faire une demande formelle de révision d'un résultat à la direction (réf. Règlement du ministre en application de l'art. 96.15 de la LIP).

Il est à noter que les informations contenues dans ce document ne s'appliquent pas aux élèves qui ont besoin de modifications à leur programme et qui sont consignées au plan d'intervention. Pour toute autre information au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant.

Préscolaire 4 et 5 ans

Domaines et compétences	Axes de développement	Résultats inscrits au bulletin Séquence d'évaluation		
		Étape 1	Étape 2	Étape 3
Physique et moteur Accroître son développement physique et moteur.	Motricité	✓	✓	✓
	Saines habitudes de vie	✓	✓	✓
Affectif Construire sa conscience de soi.	Connaissance de soi	✓	✓	✓
	Sentiment de confiance en soi	✓	✓	✓
Social Vivre des relations harmonieuses avec les autres.	Appartenance au groupe	✓	✓	✓
	Habiletés sociales	✓	✓	✓
Langagier Communiquer à l'oral et à l'écrit.	Langage oral		✓	✓
	Langage écrit		✓	✓
Cognitif Découvrir le monde qui l'entoure.	Pensée		✓	✓
	Stratégies		✓	✓

Cycles 1-2 et 3

Résultat inscrit au bulletin

Disciplines			1 ^{re} étape (20 %)	2 ^e étape (20 %)	3 ^e étape (60 %) (*)
Français, langue d'enseignement	Lire	50 % (1 ^{er} et 2 ^e cycle) 40 % (3 ^e cycle)	✓	✓	✓
	Écrire	30 % (1 ^{er} et 2 ^e cycle) 40 % (3 ^e cycle)	✓ (à l'exception de la 1 ^{re} année)	✓	✓
	Communiquer oralement	20 % (1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle)		✓	✓
Mathématique	Résoudre une situation problème	20% (1 ^{er} cycle) 30 % (2 ^e et 3 ^e cycle)		✓	✓
	Utiliser un raisonnement mathématique	80 % (1 ^{er} cycle) 70 % (2 ^e et 3 ^e cycle)	✓	✓	✓
Anglais - 1 ^{er} cycle	Comprendre des textes entendus	60%		✓	✓
	Communiquer oralement	40 %		✓	✓
Anglais - 2 ^e et 3 ^e cycle	Communiquer oralement en anglais	50 % (2 ^e cycle) 45 % (3 ^e cycle)		✓	✓
	Comprendre des textes lus et entendus	35 % (2 ^e et 3 ^e cycle)	✓		✓
	Écrire des textes	15 % (2 ^e cycle) 20 % 3 ^e cycle)		✓	✓
Science et technologie (2 ^e et 3 ^e cycle)		100 %	✓	✓	✓
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté (2 ^e et 3 ^e cycle)		100 %	✓	✓	✓
Éducation physique et à la santé		100 %	✓	✓	✓
Éthique et culture religieuse		100 %	✓ (3e cycle)	✓	✓
Arts plastiques		100 %	✓	✓ (3e cycle)	✓
Musique	Inventer ou interpréter des œuvres musicales	100 %	✓		✓
	Apprécier des oeuvres musicales			✓	✓
Autres compétences	Savoir communiquer				1 ^{er} cycle
	Organiser son travail		2 ^e cycle		
	Travailler en équipe				3 ^e cycle
	Exercer son jugement critique				

*Fin du 2^e cycle : Une épreuve obligatoire du Ministère en écriture et en lecture sera administrée. Celle-ci comptera pour 10% du résultat de l'année.

*Fin du 3^e cycle : Une épreuve obligatoire du Ministère en lecture, en écriture et en mathématique sera administrée. Chacune comptera pour 10% de résultat de l'année.